

Appel à Projets Convention de Revitalisation SCHAEFFLER

« Accompagnement des startups industrielles dans le domaine de la mobilité dans l'Arrondissement de Haguenau-Wissembourg »

Contexte

L'obligation de revitalisation permet d'accompagner les territoires affectés par des mutations économiques à travers un ensemble d'actions destinées à promouvoir l'émergence de nouvelles activités et la création de nouveaux emplois en remplacement de ceux supprimés par des licenciements collectifs ou par des ruptures conventionnelles collectives.

Suite à la réorganisation de la société SCHAEFFLER FRANCE basée à Haguenau, une convention de revitalisation a été signée le 13 mai 2024 entre l'État et la société SCHAEFFLER France.

Dans une logique réparatrice, cette convention de revitalisation contribue à la recréation d'activité et au développement d'emplois sur l'Arrondissement de Haguenau-Wissembourg, avec pour objectif de contribuer à recréer les 44 emplois supprimés.

1. Cadrage général

Le présent appel à projets vise les startups industrielles avec un fort potentiel de croissance dans le domaine de la mobilité, implantées ou ayant un projet d'implantation sur l'Arrondissement de Haguenau-Wissembourg favorisant un développement d'activités et d'emplois et de compétences.

Les projets sélectionnés seront proposés dans le cadre de la revitalisation afin qu'ils puissent éventuellement faire l'objet d'un financement dans ce cadre.

L'enveloppe dédiée à cette action s'élève à 80 000 € pour un objectif de 19 créations d'emplois directs minimum. En termes de retombées, cette action devra concerner au moins 3 startups.

Les projets déposés dans le cadre de cet appel à projets doivent correspondre à cet objectif et **répondre aux 3 priorités suivantes** :

1.1 – Aide directe à la création d'emplois

1.2 – Aide au conseil et/ou à l'investissement, permettant notamment de répondre aux besoins d'expertise dans différents domaines dans le cadre de leur développement ou leur implantation physique sur le périmètre d'intervention éligible

1.3 – Contribuer à l'amélioration de l'attractivité du territoire concerné

2. Critères d'éligibilité

Pour être éligible le projet doit remplir les critères suivants :

2.1 - **Objectif du projet** : le projet doit concourir à la création d'activités et d'emplois en CDI

2.2 - **Territoire** : le projet doit concerner l'Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

2.3 – **Porteur du projet** : toutes startups industrielles intervenant dans le domaine de la mobilité et générant déjà un chiffre d'affaires ou bénéficiant d'une levée de fonds

2.4 - **Coûts éligibles** : le financement demandé peut couvrir tous les types de frais nécessaires à la mise en œuvre du projet d'implantation ou développement sur le territoire retenu dans le cadre de la présente revitalisation (ingénierie, réalisation d'études d'implantation, recrutement personnel, investissements, communication, etc.)

2.5 – **Durée de mise en œuvre** : L'action dans le cadre de la présente Convention de revitalisation s'étendra sur une période maximale de 18 mois (soit jusqu'au 30 avril 2026).

3. Procédure de sélection des projets & Suivi des résultats

Les projets répondant aux critères du présent Appel à projets sont étudiés et sélectionnés par la Direction du développement économique de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH), sous le pilotage du Cabinet Alixio Revitalia, mandaté par la société SCHAEFFLER au titre de son obligation de revitalisation.

Une instruction des dossiers se fera en interne de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) pour en vérifier la conformité, le sérieux et émettre un premier avis, avant transmission aux services de l'Etat (DDETS 67) pour validation, avant soumission lors d'un Comité d'Engagement de la Convention de revitalisation SCHAEFFLER.

La sélection des projets s'appuiera sur la base des critères suivants :

- Pertinence du projet au regard des priorités du périmètre d'intervention,
- Impact du projet en termes de création d'emplois et sur le territoire,
- Nature du conseil et de l'expertise sollicités
- Expérience du porteur de projet et connaissance du tissu économique et institutionnel local,
- Qualité du partenariat du porteur de projet avec les autres acteurs locaux,
- Viabilité et réalisme économique et financier du projet, mobilisation d'autres financements,
- Caractère innovant du projet,
- Dimension structurante du projet pour le territoire concerné

Le Comité d'Engagement statuera sur l'octroi du montant de la subvention attribuée. Il est convenu que 50 % de la somme sera versée au démarrage de l'action et après validation du dossier en Comité. Le solde sera versé au terme de l'action sur présentation d'un bilan final. Le bilan récapitulera :

- Les réalisations concrètes
- Les réalisations en termes d'emplois créés
- Les moyens financiers mobilisés
- Les difficultés rencontrées.

Ce bilan devra s'accompagner de toutes les pièces et documents nécessaires à la vérification de la réalisation de l'action

4. Dépôt du dossier

Le dossier de candidature doit contenir les éléments suivants :

- Présentation du porteur de projet
- Diagnostic sur lequel se base le projet
- Une synthèse du projet (objectifs, déroulement de l'opération, modalités de mise en œuvre, phasage, lieu de réalisation, moyens mobilisés)
- L'intérêt du projet (plus-value, innovation, résultats...)
- Budget prévisionnel présentant les coûts prévisionnels du projet et les sources de financement prévisionnelles
- Calendrier prévisionnel de réalisation
- Les partenaires engagés dans le projet
- Documents administratifs et financiers :
 - Kbis, statuts juridiques, dernier bilan comptable, dernier compte de résultat, plan d'embauches en CDI à 2 ans, plan d'investissements Etc...

Important : les demandes d'aide devront être déposées auprès de la CAH préalablement à l'embauche et/ou lancement des investissements. **La date de prise en compte des embauches et des investissements fera référence à la date de dépôt de la demande auprès de la CAH.**

Personne à contacter dans le cadre de cet appel à projets :

Sylvie LOGEL - Chargée de mission Entrepreneuriat Pépinière à la Direction du développement économique de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Un exemplaire du dossier est adressé par mail à l'adresse suivante :

Sylvie.logel@agglo-haguenau.fr

5. Calendrier

- Ouverture de l'appel à projets et démarrage effective de l'action (mise en œuvre) : 28 novembre 2024
- Clôture du dépôt des candidatures à l'appel à projets et fin de l'action (mise en œuvre) : 30 avril 2026
- Comité de sélection des lauréats de l'appel à projets : en fonction du nombre de dossiers réunis